

Paris, le 24 novembre 2016

COMPTE RENDU CAP DES DSGJ DES 22 ET 23 NOVEMBRE 2016

Le Directeur a indiqué en préliminaire que nous fêtons les 1 an de la réforme statutaire, nous ne pensons absolument pas que qu'il faille s'en réjouir...

Il a précisé, suite à notre déclaration liminaire qui condamnait le fait que nos postes disparaissent les uns après les autres au profit de B chefs de greffe et d' attachés d'administration, que les attachés n'allaient occuper que des postes de magistrats et non de directeurs. Pourtant, il a confié des postes fonctionnels à des attachés quelques minutes plus tard alors que des collègues postulaient...

Il n'a pas souhaité aborder les questions indemnitaires en CAP car elles doivent faire l'objet de consultations du CTSJ. Il a toutefois indiqué qu'il y aurait une rétroactivité au 1er janvier 2017 concernant l'application du protocole PPCR.

Face à notre inquiétude pour le sort de nos collègues issus des listes complémentaires du dernier concours de directeurs, il a précisé que la totalité de la liste ne pourrait être prise alors pourtant qu'aucun concours n'est prévu pour 2017.

Pour la prime exceptionnelle de fin d'année que nous avons qualifié d'étrennes, il faut nous réjouir car nous aurions aussi bien pu ne rien avoir du tout...

Concernant les mobilités, il y avait 239 candidats ayant exprimé 588 desideratas dont 398 en dehors du ressort de la juridiction d'affectation du candidat. Nous constatons qu'il est de plus en plus difficile pour les candidats de retourner dans leur région d'origine et d'obtenir une mutation géographique ou fonctionnelle.

Le Directeur, en raison de difficultés de gestion, souhaite fixer une date limite de 5 jours avant la Cap pour l'acceptation des renoncations et l'envoi des pièces justificatives, nous y sommes défavorables.

Il a refusé toute mobilité pour les collègues issus de la promotion du 13 novembre 2015 même en présence de situations difficiles et ce, pour ne pas créer d'inégalité de traitement. Il a en revanche accepté des rapprochements d'époux ou de PACS pour la promotion du 9 juin 2015 et, à titre exceptionnel, certaines demandes en convenue personnelle mais avec une date de prise de fonction différée.

Syndicat JUSTICE CGC, 14 avenue de l'Opéra – 75001 PARIS

Tél. : 06.26.5949.63 – Mail : justicecgc@orange.fr – Twitter : https://twitter.com/justice_cgc
Facebook : <https://www.facebook.com/Justice-CGC-201863923480128/>

Un calendrier pour les CAP de 2017 nous a été présenté mais celui-ci est susceptible de modification.

Pour la CAP des directeurs Hors-classe, 151 mémoires de proposition ont été présentés et 37 lauréats ont été promus.

Pour l'échelon spécial des directeurs Hors-classe, c'est 9 collègues qui ont pu en bénéficier lors de cette CAP.

Vous trouverez tous les résultats de cette CAP sur notre site internet.

Frédéric DAVID
Membre suppléant

Élise COMPANYY
Membre titulaire

Syndicat JUSTICE CGC, 14 avenue de l'Opéra – 75001 PARIS

**Tél. : 06.26.5949.63 – Mail : justicecgc@orange.fr – Twitter : https://twitter.com/justice_cgc
Facebook : <https://www.facebook.com/Justice-CGC-201863923480128/>**